

## SUPPORT TELEPHONIQUE POUR SOCIETE DE VENTE PAR INTERNET

Depuis janvier 2008, la loi Chatel (LOI n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs ) contraint les sites d'e-commerce français à fournir des coordonnées téléphoniques permettant d'entrer effectivement en contact avec le vendeur

**Pour vous permettre de vous conformer à cette loi de façon simple, Propulsion et Normandie Téléservices vous proposent :**

- ✓ Un numéro de téléphone dédié que vous pourrez communiquer à votre clientèle et prospects et qui figurera sur votre e-boutique
- ✓ Un message d'accueil personnalisé
- ✓ La prise de messages en votre nom et le routage de ces messages par email (le soir ou au fil de l'eau)
- ✓ Le traitement des appels d'urgence par SMS
- ✓ Un répondeur personnalisé en dehors des heures de service \*

\* Plage de 62 h par semaine (08h à 19h30 en semaine- 08h à 12h30 samedi)

### Conditions tarifaires Novembre 2010

- Frais de constitution de dossier et mise en place : 100 €HT facturés par Propulsion
- Facturation mensuelle : 0,95ct HT la minute d'appels avec minimum de facturation 10€ HT/mois facturés par Normandie Téléservices (Pour montant inférieur à 20 € mensuel, facturation trimestrielle à terme échu.)